

Enseignements de la septième réunion publique

Le projet et la pêche

11 juin 2013, La Turballe

Préambule

Cette note retrace succinctement les enseignements que la CPDP tire de la réunion. Elle n'a pas pour objet de rapporter l'ensemble des interventions de manière exhaustive, ce qui sera le rôle du verbatim (compte-rendu intégral) publié une dizaine de jours plus tard.

Ce document s'attache à rendre compte des arguments échangés, sans citer nommément les participants. Il ne représente nullement un quelconque avis de la CPDP, qui est neutre. La note vise à mettre en évidence les points de convergence et de divergence, les thèmes ayant suscité de fortes attentes ou d'importantes discussions. Elle a donc une valeur qualitative et ne vise en aucun cas à dénombrer « les pour et les contre », ce qui n'est pas l'objet du débat.

Les éléments présentés ici seront utilisés dans la rédaction du compte-rendu du débat. Si certains aspects vous paraissent incomplets ou imprécis, ou si vous souhaitez réagir à des propos tenus au cours de la réunion, n'hésitez pas à publier votre avis dans le forum de discussion sur le site Internet du débat.

Résumé

La septième réunion publique se déroulait à La Turballe le 11 juin 2013. Elle a rassemblé plus de 270 participants et a donné lieu à 34 prises de parole. Elle était plus particulièrement consacrée aux effets du projet sur la pêche. L'impact sur les ressources halieutiques a notamment été questionné, en lien avec des arguments déjà échangés lors des réunions sur les thématiques environnementales (rôle des laminaires et leur présence éventuelle sur le site). En plus de la ressource, l'activité des pêcheurs a fait l'objet d'interventions : ceux-ci ont déclaré s'intégrer aux procédures de concertation en cours, tout en restant vigilants sur les impacts du projet.

Le thème du soir n'a cependant pas été le seul objet du débat, puisque de nombreuses expressions ont porté sur divers aspects du projet. Le développement de l'éolien maritime, les aspects financiers liés au projet, ses répercussions sur l'emploi et l'aménagement du territoire ainsi que le recyclage des matériaux ont ainsi été abordés.

Ressource halieutique : un impact controversé

Les échanges relatifs aux effets du projet sur la ressource halieutique¹ ont abordé des problématiques proches de celles déjà évoquées en matière d'environnement et de biodiversité.

Comme sur les autres sujets concernés par le projet, le maître d'ouvrage explique que des études sont en cours ou programmées. Elles s'appuieront à la fois sur des données existantes (système d'information halieutique de l'Ifremer – institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) et sur des campagnes en mer, effectuées notamment à bord des navires de pêche. Ces campagnes « métiers » porteront sur les espèces faisant l'objet de différents types de pêches (casiers, palangre, filet). Elles concerneront 6 stations de suivi à l'intérieur de la zone du projet, et 4 stations de référence hors de cette zone. Des campagnes spécifiques porteront sur les larves, afin d'évaluer le rôle de nourricerie du Banc de Guérande. Ces campagnes viennent de débuter ou débiteront dans les semaines à venir : prévues plus tôt, elles ont été empêchées par une mauvaise météo. Une seconde série de campagnes sera réalisée en septembre-octobre.

Certains participants signalent, comme cela a déjà été évoqué au cours des réunions sur l'environnement², que le Banc de Guérande est selon eux riche en laminaires, algue qu'ils considèrent d'un intérêt écologique majeur. Le Banc de Guérande est en cela (ainsi que le plateau des Bœufs) un milieu rare, dans la mesure où les autres zones rocheuses du secteur sont soumises à une forte turbidité (trouble de l'eau), qui empêche la présence de laminaires. Or ces algues jouent un rôle essentiel pour la pêche, puisqu'elles servent d'abri, de nourricerie et de lieu de ponte pour diverses espèces de poissons. Les laminaires se trouvent ainsi à la base d'une importante chaîne alimentaire, qui comprend plusieurs espèces exploitées par l'Homme. Ces participants craignent que la turbidité liée à la construction des éoliennes ne perturbe cet écosystème.

Pour d'autres participants au contraire, la présence des laminaires sur le Banc de Guérande est surestimée par les opposants à l'implantation d'éoliennes dans ce lieu. Pour eux, les premières observations du maître d'ouvrage montrent qu'une grande partie de la zone est exempte de ces algues. Mais ces résultats sont eux-mêmes contestés par des participants qui évoquent un problème méthodologique : le maître d'ouvrage aurait observé la zone en avril, à un moment où du fait du printemps plutôt froid et peu ensoleillé les algues n'auraient pas encore repoussé (l'une des deux espèces présentes, *Saccorhiza polyschides*, étant annuelle, à la différence de *Laminaria hyperborea*, persistante). Le maître d'ouvrage

¹ halieutique : adjectif se rapportant à la pêche ; la ressource halieutique désigne donc ici poissons et crustacés

² Les archives de ces réunions sont consultables sur le site du débat (réunion de Guérande : <http://www.debatpublic-eolienmer-saint-nazaire.org/docs/reunions-publiques/1705/st-nazaire-reunion-environnement-biodiversite-enseignements-v2.pdf> - Atelier d'approfondissement : <http://www.debatpublic-eolienmer-saint-nazaire.org/docs/reunions-publiques/1106-atelier/st-nazaire-atelier-environnement-enseignements.pdf>)

convient de la nécessité de préciser ses études, mais estime réciproquement qu'une forte densité de laminaires en un point donné ne signifie pas que l'ensemble de la zone en soit couverte.

Un participant s'inquiète de l'impact du parc sur les migrateurs tels que les civelles ou les saumons. Pour le maître d'ouvrage, les nourriceries de ces espèces se trouvent davantage dans les estuaires. Ce sujet n'en fera pas moins l'objet d'études.

Un participant interroge le maître d'ouvrage sur la possibilité de réaliser les travaux du parc hors des périodes de ponte (celles-ci se déroulant de mars à octobre). Pour le porteur de projet, une telle question est prématurée puisqu'elle implique de connaître plusieurs éléments : estimation du rôle de nourricerie joué par le Banc de Guérande, estimation des impacts du projet et descriptif des travaux notamment.

Des participants s'interrogent sur l'influence des câbles électriques, accusés par certains de faire fuir les poissons. Pour RTE (Réseau de Transport d'Électricité, en charge du raccordement du parc au réseau électrique national), les retours d'expériences sur ce sujet ne montrent aucune influence.

Les pêcheurs se disent vigilants

La possibilité ou non de pêcher à l'intérieur du parc éolien a suscité plusieurs interventions. Les représentants des pêcheurs, rappelant l'importance socio-économique de ce secteur (1500 marins en Loire-Atlantique et Vendée, 2^e région halieutique de France en valeur), déclarent accepter le principe du partage de l'espace maritime, tout en se disant vigilants sur les impacts du projet. Pour eux, leur activité est globalement menacée dans la mesure où les trois-quarts de leur zone de pêche sont occupés (aires marines protégées, Natura 2000, sites d'extraction, etc.).

Les représentants des pêcheurs rappellent s'être intégrés au processus de concertation sur le projet de parc éolien, ce qui n'équivaut pas pour autant à un soutien de leur part. Ils déclarent reconnaître les enjeux d'un tel projet pour l'économie nazairienne. Celui-ci pourrait aussi selon eux permettre le retour de marins et de cadres du secteur maritime partis travailler à l'étranger.

Les activités pratiquées sur le Banc de Guérande concernant avant tout les arts dormants (casiers, filets, palangres). Une dizaine de navires pêchent dans cette zone, dont ils sont très dépendants (présence d'espèces à forte valeur ajoutée).

Des pêcheurs se disent d'autant plus inquiets qu'aucune réglementation ne garantit la persistance de la pêche aux arts dormants à l'intérieur des parcs éoliens. A noter que les pêcheurs participent à la Grande Commission Nautique, qui serait chargée de rendre un avis sur les activités autorisées ou interdites à l'intérieur du parc.

Pour certains, si la zone du parc se trouvait fermée à la pêche pendant la durée du chantier, les conséquences en seraient dramatiques pour cette activité. Le maître d'ouvrage prévoit un travail par ateliers (fondations, pose des machines...), autour desquels la navigation serait interdite (dans un rayon d'1km par exemple) mais qui autoriseraient l'activité dans le reste du parc.

Pour les représentants des pêcheurs, il est impératif de réaliser l'étude de l'état initial du milieu : en l'absence de connaissance exacte de la ressource halieutique, ils craignent que des mesures trop restrictives pour leur activité soient prises. D'où l'importance pour eux des études à entreprendre, qui devront également caractériser les impacts du parc sur la ressource.

Faute de retours d'expériences fiables, ils s'opposent au lancement d'un troisième appel d'offres ainsi qu'à tout projet d'installation d'hydroliennes. Ils réclament avant tout une vision à long terme (une trentaine d'années) des projets ayant un impact sur l'espace maritime.

Certains participants estiment que le Banc de Guérande est une zone inadaptée pour le projet, au regard de ses impacts sur la pêche. Une participante suggère que l'ensemble des projets d'énergies marines renouvelables puisse être regroupés sur un même site, afin de mutualiser les impacts, voire permettre de l'aquaculture entre les différentes installations. Pour le porteur de projet, cela ne serait pas possible sur le Banc de Guérande, où les courants sont trop forts pour accueillir des hydroliennes (ce en quoi les détracteurs du projet sur le Banc de Guérande voient un argument pour le déplacement).

Certains signalent que la présence de câbles entre le parc et la côte peut potentiellement perturber l'activité d'une centaine de bateaux pratiquant les arts traînants.

De nombreuses questions générales sur le projet

Un participant demande pourquoi le maître d'ouvrage privilégie les éoliennes aux turbines sous-marines, dans la mesure où les marées et courants sont plus réguliers que les vents. Pour le porteur de projet, l'éolien maritime posé est la seule technologie mature à l'heure actuelle. Il n'en demeure pas moins que l'hydrolien et l'éolien flottant, qui devraient être matures à un horizon de 5 à 10 ans, restent nécessaires pour atteindre les objectifs de 2020 (23% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale³ française).

Dans le même ordre d'idées, un participant s'interroge sur la pertinence de développer l'éolien maritime alors que la France pourrait accueillir davantage de projets éoliens terrestres, moins coûteux. Le maître d'ouvrage indique en effet que la production électrique par l'éolien terrestre coûte 80 €/MWh, contre 200 €/MWh pour l'éolien maritime.

³ Energie utilisée par le consommateur.

Néanmoins, le développement de cette technologie va selon lui en faire baisser le coût. L'objectif est pour lui de réduire le coût de l'éolien maritime de 40% à l'horizon 2020, notamment en augmentant la puissance des installations et en améliorant la logistique en mer. Le porteur de projet rappelle que pour l'État, éolien maritime et terrestre sont complémentaires (objectif de 6 000 MW pour la première filière et 19 000 MW pour la seconde à l'horizon 2020 – actuellement, 8000 MW sont installés à terre). Surtout, ne pas développer immédiatement l'éolien maritime reviendrait à manquer une occasion de développement industrielle, comme cela a justement été le cas pour la filière terrestre.

Un participant s'interroge sur les risques que ferait courir le projet sur la sécurité maritime, évoquant la possibilité d'une nouvelle marée noire. Le maître d'ouvrage indique qu'en matière de sécurité maritime, le danger porte davantage sur les objets mobiles (les navires, donc) que sur les points fixes. Un désaccord s'exprime au sujet de l'exemple de l'Erika : le maître d'ouvrage rappelle que ce bateau n'a pas sombré à cause d'une collision mais après s'être cassé en deux. Des participants jugent qu'un navire de ce type pourrait, s'il se trouvait en perdition et refusé par différents ports, dériver jusqu'à heurter les éoliennes.

Un participant s'enquiert du coût et de la rentabilité du parc. Il craint que le contribuable ne finance un projet dont les bénéficiaires profiteraient au secteur privé. Pour le maître d'ouvrage, le coût de 2 milliards d'euros en investissement et 60 M€/an en fonctionnement serait amorti en 20 ans (le parc a une durée de vie prévue de 25 ans). Pour le consommateur d'électricité, la construction du parc entraînerait une hausse de la facture de 2€ par ménage et par an.

Un participant demande si ce coût inclut les compensations des impacts du projet. Ce budget n'est pas encore fixé, répond le maître d'ouvrage, dans la mesure où ces impacts, et a fortiori leurs compensations, ne sont pas déterminés à l'heure actuelle.

Pour des participants, les 2 Mds€ d'investissements dans le parc éolien ne sont guère pertinents au regard des économies de CO₂ qu'il permettrait. Selon eux, cette somme serait mieux utilisée si elle était affectée à l'isolation des logements (2 Mds€ financeraient selon un participant les travaux de 150 000 logements, qui profiteraient en outre à des artisans locaux). Pour le maître d'ouvrage, réduction des consommations et développement de l'éolien sont complémentaires. Il compte à ce sujet travailler sur une liste de 500 logements méritant une réhabilitation.

Des questions portent sur la rentabilité du projet au regard du niveau de vent moyen sur la zone (29 km/h). Un participant demande au maître d'ouvrage une comparaison avec les parcs danois. Le porteur de projet cite le parc d'Horns Rev, qui fonctionne pour un équivalent de 4000 heures à pleine puissance, soit un facteur de charge (rapport de la puissance moyenne effective sur la puissance nominale) de 50%. Pour le parc de Saint-Nazaire, ce facteur de charge serait de 40%, soit moins qu'au Danemark mais bien plus que pour les parcs terrestres (23%). Les éoliennes installées sur le Banc de Guérande fonctionneraient selon lui 90% du temps, pour un équivalent de 40% à pleine puissance).

Une participante doute que les retombées économiques du projet concernent réellement des acteurs locaux. Elle en veut pour preuve les fortes contraintes des appels d'offres qui seraient lancés par le maître d'ouvrage (appels d'offres européens dont les réponses devraient être rédigées en anglais et répondre à des normes techniques strictes). Pour le maître d'ouvrage, procéder par appels d'offres est en effet une obligation. Il déclare travailler avec les entreprises locales et les « clusters » afin de les y préparer, en leur permettant de gagner en compétence. Il estime que la moitié des emplois créés par le projet serait attribuée à des travailleurs locaux.

Un participant juge nécessaire que les collectivités disposent de davantage de précisions sur les emplois créés (leur nombre, leur nature et surtout leur pérennité). Une meilleure visibilité sur ce sujet permettrait en effet aux communes d'adapter leur urbanisme à l'éventuelle arrivée de populations employées dans le cadre du parc éolien. A ce sujet, le maître d'ouvrage rappelle qu'une base d'exploitation et de maintenance est prévue à La Turballe (retenu sur des critères de proximité du parc et de bonne accessibilité portuaire).

La construction et l'exploitation du parc éolien nécessitant des pièces de grande dimension, un participant craint que le projet ne se traduise par un surcroît de poids lourds sur les routes de la région. Le maître d'ouvrage indique que les pièces nécessaires à la construction et à la maintenance lourde ne seront pas acheminées par la route, mais directement par la mer.

Questionné sur le recyclage des matériaux issus du démantèlement du parc, le maître d'ouvrage prévoit de recourir aux filières existantes, dans la mesure où seuls des matériaux courants seraient concernés. Le métal des mâts serait recyclé tandis que les pales, en fibre de verre e résine, seraient de préférence réutilisées comme ballast ou remblai.